

# COMMUNE DE CINQUEUX

## Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt deux septembre à dix neuf heures quarante cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

**Etaient présents** : MM. Philippe BARBILLON, Philippe POUDE, Jean-Loup ARCHAMBEAUD, Mme Yvelise BACOT, MM François GUERLIN, Olivier BIRGEL, Mmes Isabelle SEVERIN, Carole FERREIRA, Sylvie CHOWANSKI, Yvette CHARDIN, M. Denis LAVERRE, Mmes Roselyne GOËNSE et Monique COPIN.

**Absents excusés avec pouvoir** : Mme Claude ARCHAMBEAUD (pouvoir à M. Jean-Loup ARCHAMBEAUD), M. Paulo FERREIRA (pouvoir à Mme Carole FERREIRA), Mme Isabelle FRONIA (pouvoir à M. Philippe POUDE) Mme Emilie DALLE (pouvoir à Yvelise BACOT), M. Raymond LELEU (pouvoir à Mme Monique COPIN).

**Absent excusé** : M. Yves DONATI

**Secrétaire de Séance** : Mme Monique COPIN.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 12 Juillet 2016**

Madame Yvette CHARDIN souligne qu'elle avait donné son pouvoir à Mme Roselyne GOËNSE, et ne devait pas être signalée absente.

Mme Monique COPIN demande que le prénom de Madame DALLE soit rectifié (Emilie et non Emile).

Le compte rendu ainsi rectifié est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et observer une minute de silence en hommage à Monsieur Marc TEINTURIER qui nous a quittés le 02 septembre 2016.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Sylvie CHOWANSKI et l'installe immédiatement dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de la place laissée vacante.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1/1 Détermination du nombre de postes d'adjoints au maire suite au décès du premier adjoint**

Suite à la vacance du poste de premier adjoint, due au décès de Monsieur Marc TEINTURIER, Monsieur le Maire propose de porter à trois le nombre de postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et porte le nombre de postes d'adjoints de quatre à trois.

Le nouveau tableau des adjoints s'établit ainsi :

Monsieur Philippe POUDE :	Premier Adjoint
Monsieur Jean-Loup ARCHAMBEAUD :	Deuxième Adjoint
Madame Yvelise BACOT :	Troisième Adjoint

### **1/2 Désignation du représentant de la commune pour la signature des actes administratifs.**

Dans le cadre de la signature des actes administratifs, Monsieur le Maire faisant office de Notaire, propose, pour les futures transactions, de faire représenter la commune par Monsieur Philippe POUDE Premier Adjoint, en lieu et place de Monsieur Marc TEINTURIER, décédé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et désigne Monsieur Philippe POUDE, Premier Adjoint, représentant de la commune pour les actes administratifs que la commune a et aura à établir.

Modifie en ce sens, la délibération du 06 juin 2016 pour l'achat de parcelles au lieu-dit "Les Eraines".

### **2/Mise à jour des tableaux des diverses commissions communales et syndicats intercommunaux**

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux sont invités à participer aux différentes commissions communales.

Il demande le remplacement de M. Marc TEINTURIER dans les commissions et syndicats auxquels il siègeait.

Se présentent et sont élus à l'unanimité :

Commission des Finances, du Juridique, du contrôle gestion, de l'audit et des impôts : (M. TEINTURIER était rapporteur)

M. Philippe BARBILLON

Commission Développement Durable, Urbanisme, Grands Projets, Environnement, Cimetière, SCOTT et PLU :

Mme Yvette CHARDIN

Commission des Marchés Publics :

M. Jean-Loup ARCHAMBEAUD

SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) :

Monsieur Jean-Loup ARCHAMBEAUD devient délégué titulaire et Monsieur Philippe POUDE délégué suppléant

Syndicat des Eaux de la Région de Cinqueux :

Mme Monique COPIN

Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée de Thérain :

Mme Yvelise BACOT

### **3/ Maison Médicale.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le permis de construire pour les trois cabinets médicaux est en cours et devrait bientôt aboutir.

#### **- Etude de Sol. Choix du prestataire**

Le lancement du marché nécessite l'étude préalable du sol.

Trois entreprises ont été contactées et ont transmis leur offre.

- ICSEO Montataire	2 690 €HT	3 228,00€TTC
- FONDASOL Amiens	2 800 €HT	3 360,00€TTC
- GEOTEC Lille	2 210 €HT	2 630,00€TTC

Monsieur le Maire propose l'entreprise la mieux disant : GEOTEC pour 2 210€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire, et désigne l'entreprise GEOTEC pour l'étude de sol des Eraines.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les ordres de service correspondants et les documents y afférents.

#### **- Contrôle Technique et Coordination Sécurité et Protection de la Santé.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de missionner des bureaux d'études pour la sécurité du chantier.

Trois organismes d'études ont transmis leur offre.

<b>Contrôle Technique</b>	<b>Prix HT en €</b>	<b>Prix TTC en €</b>
SOCOTEC	3.600,00	4.320,00
APAVE	6.440,00	7.728,00
BUREAU VERITAS	2.800,00	3.360,00
<b>Mission SPS</b>	<b>Prix HT en €</b>	<b>Prix TTC en €</b>
SOCOTEC	2.200,00	2.640,00
APAVE	2.405,00	2.886,00
BUREAU VERITAS	2.100,00	2.520,00

Monsieur le Maire propose l'entreprise la mieux disant : Bureau Véritas pour les deux missions.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et désigne le Bureau VERITAS pour les opérations de contrôle technique et pour la coordination sécurité et Protection de la Santé du chantier de construction des trois cabinets médicaux.

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les ordres de service correspondants et les documents y afférents.

#### **- V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers)**

Quatre entreprises ont transmis leur devis.

- SECT VRD Pontpoint 12 000€ HT (forfait)

- BEIMO Soissons : 5% du montant des travaux estimés à 165 159€. Soit 8 257,99€HT

- SAEM Chambly : 4,5% du montant des travaux estimés à 155 000€. Soit 6 975€ht

- BECD Verneuil en Halatte : 4,5% du montant des travaux estimés à 158 138€. Soit 7 100€HT

Monsieur le Maire propose l'entreprise la mieux disant : BECD de Verneuil en Halatte pour 7 100€HT, soit

4,5% du montant des travaux estimé à 158 138€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et désigne le cabinet BECD de Verneuil en Halatte pour les travaux de VRD pour un taux de 4,5%. Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les ordres de service correspondants et les documents y afférents.

#### **4/ Assainissement "Les Eraines". Lancement des études**

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été abordé dans les questions diverses de précédents conseils, et qu'il est temps de lancer une réflexion sur les besoins d'assainissement des Eraines (le tracé, les possibilités...) pour la réalisation future, de bâtiments communaux.

Madame Roselyne GOËNSE demande si les travaux d'assainissement de la rue de Liancourt vont bientôt débiter.

Monsieur le Maire répond que les travaux préalables sont pris en compte par l'Agence de l'Eau. L'étude sera lancée dès réception du courrier de confirmation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à lancer une réflexion sur les travaux d'assainissement des Eraines.

#### **5/ Bien Sans Maître. Incorporation dans le domaine communal**

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 mai 2016 fixant la liste communale des immeubles satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il s'avère que la parcelle AC 558 de 7a 08ca lieudit "Les Rauloirs Nord" est susceptible de tomber dans le domaine communal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître. Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Cette parcelle est enclavée dans l'espace de la Division Leclerc, rue de Liancourt.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil ;
- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

#### **6/ Montant des loyers des logements du Clos Moreau**

Il a été convenu lors de la dernière séance du conseil, de se renseigner sur l'opportunité de faire passer ces logements dans le cadre du "logement aidé".

Après consultation des services de la Direction Départemental et Territoriale, il s'avère que la commune peut faire une convention à loyer intermédiaire en zone B1 avec un plafond de loyer à 9,20€/m<sup>2</sup>.

Cette possibilité permettrait de décompter les logements au titre de la Loi SRU.

Chaque année, le loyer peut être revalorisé avec l'indice de référence des loyers (IRL).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention logements aidés pour les appartements du Clos Moreau.

#### **7/ Fusion SEZEO et Force Energies.**

##### **- Proposition de nom, de siège et mode de gouvernance du futur syndicat.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion de Force Energies et du SEZEO, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

Monsieur le Maire précise que ces éléments pourraient être utilement inscrits dans l'arrêté préfectoral portant fusion de Force Energies et du SEZEO, afin que ce nouveau syndicat puisse travailler efficacement le plus rapidement possible dans l'intérêt de ses membres.

##### **1- Nom**

Il est proposé que le nouveau syndicat issu de la fusion de Force Energies et du SEZEO se nomme Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise.

##### **2- Siège**

Il est proposé que le siège du nouveau syndicat soit fixé au 20 rue Jean Jaurès 60150 Thourotte.

### 3- Gouvernance

Afin d'assurer un fonctionnement efficace, il est proposé que le Comité Syndical soit composé conformément aux dispositions de l'article L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, via un découpage du syndicat en 8 secteurs. (Cinqueux : secteur de la Vallée de l'Oise et du Pays d'Halatte comprenant 23 communes et comptant 20 162 habitants).

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour acter ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ces propositions.

#### - Election de deux délégués communaux

Vu que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués qui représenteront la commune au sein des organes du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise à compter du 1er janvier 2017 Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des deux délégués et fait appel aux candidatures.

Sont candidats et déclarés élus à l'unanimité :

Monsieur Philippe POUDE et Monsieur Denis LAVERRE.

#### 8/ Participation aux frais de fonctionnement du RASED (Réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés)

Le R.A.S.E.D. (Réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés) intervient auprès des écoles pour aider les élèves en échec scolaire. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la gestion du R.A.S.E.D. est assurée par la commune de BRENOUILLE, qui répercute les frais de fonctionnement sur les neuf communes bénéficiant de ce service.

Le montant de la participation de Cinqueux pour 2016 (après déduction du solde 2015) s'élève à 450€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de payer cette participation et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

#### 9/ Décision modificative. Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe qu'un jeu d'écriture est nécessaire sur le budget assainissement pour régularisation de subvention d'équipement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016.

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Chapitre	Article	Op.	Objet	Montant
D	I	040	1391	ONA	Subventions d'équipement	489,00
<b>TOTAL</b>						<b>489,00</b>

Crédits à réduire

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2313	10002	Constructions	-489,00
<b>TOTAL</b>						<b>-489,00</b>

#### Questions Diverses.

❖ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, de la donation à titre gracieux, par Monsieur Maurice DELISSE, du fonds d'atelier de sa défunte épouse, Mme Marie-Louise DELISSE.

Ce fonds d'atelier représente, à ce jour, 77 œuvres qui seront répertoriées. Madame CHARDIN, qui a pris en charge l'inventaire des tableaux, propose qu'un apéritif soit organisé en l'honneur de Monsieur DELISSE.

Monsieur le Maire, charge Madame BACOT, adjointe déléguée aux cérémonies, d'organiser, en collaboration avec Mme CHARDIN, ce moment amical en remerciement à Monsieur DELISSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quarante cinq minutes.

Le Maire.